ACADÉMIE
DE REIMS

Liberté
Égalité
Fraternité

RAPPORT DE JURY

DU CONCOURS DE RECRUTEMENT DE

PROFESSEUR DES ECOLES

Session 2021

Le concours de recrutement de professeurs des écoles constituait la huitième et dernière session d'épreuves dont les modalités sont fixées par l'arrêté du 19 avril 2013.

Données statistiques de la session 2021

PUBLIC

POUR LE CONCOURS EXTERNE :

- 162 postes offerts au concours
- 1318 candidats inscrits (soit 8,13 candidats pour un poste) :
  - 239 hommes (soit 18,13%)
  - 1079 femmes (soit 81,67%)
- 463 candidats se sont présentés (soit 2,85 candidats pour un poste) :
  - 89 hommes (soit 19,22% du nombre de présents)
  - 374 femmes (soit 80,78% du nombre de présents)
- 162 candidats ont été déclarés admis :
  - 27 hommes, soit 16,66% du nombre des admis
  - 135 femmes, soit 83,33% du nombre des admis

- Répartition des candidats admis par diplôme :

DIPLOMES	2021
Doctorat	1
Dispense de diplôme (mères de 3 enfants)	5
Post secondaire 5 ans ou +	1
Master ou grade de master	31
Master 1	21
Inscrits Master 1	62
Inscrits Master 2	36
Grandes écoles Bac+5	3
Diplôme de niveau 1	
Ingénieur bac+5	2
Diplôme 4ème année postsecondaire	
Inscrit 4ème année postsecondaire	
TOTAUX	**162**

POUR LE SECOND CONCOURS INTERNE :

- 4 postes ont été offerts au concours
- 46 candidats se sont inscrits (soit 11,50 candidats pour un poste) :
  - 13 hommes, soit 28,26% du nombre d'inscrits
  - 33 femmes, soit 71,74% du nombre d'inscrits
- 7 candidats se sont présentés (soit 1,75 candidats pour un poste) :
  - 2 hommes, soit 28,57% du nombre de présents
  - 5 femmes, soit 71,43% du nombre de présents
- 4 candidats ont été déclarés admis :
  - 1 homme, soit 25% du nombre des admis
  - 3 femmes, soit 75% du nombre des admis

POUR LE TROISIEME CONCOURS :

- 4 postes ont été offerts au concours
- 137 candidats se sont inscrits (soit 34,25 candidats pour un poste) :
  - 19 hommes, soit 13,87% du nombre d'inscrits
  - 118 femmes, soit 86,13% du nombre d'inscrits
- 38 candidats se sont présentés (soit 9,50 candidats pour un poste) :
  - 6 hommes, soit 15,78% du nombre de présents
  - 32 femmes, soit 84,21% du nombre de présents
- 4 candidats ont été déclarés admis :
  - 4 femmes, soit 100% du nombre des admis

PRIVE

POUR LE CONCOURS EXTERNE :

- 20 postes ont été offerts au concours
- 154 candidats se sont inscrits (soit 7,7 candidats pour un poste) :
  - 13 hommes, soit 8,44% du nombre d'inscrits
  - 141 femmes, soit 91,56% du nombre d'inscrits
- 45 candidats se sont présentés (soit 2,25 candidat pour un poste) :
  - 4 hommes, soit 8,89% du nombre de présents
  - 41 femmes, soit 91,11% du nombre de présents
- 20 candidats ont été déclarés admis :
  - 1 homme, soit 5% du nombre des admis
  - 19 femmes, soit 95% du nombre des admis

- Répartition des candidats admis par diplôme :

DIPLOMES	2021
Dispense de diplôme (mères de 3 enfants)	
Post secondaire 5 ans ou +	1
Master ou grade de master	9
Master 1	3
Inscrits Master 1	6
Inscrits Master 2	1
Grandes écoles Bac+5	
Diplôme de niveau 1	
Ingénieur bac+5	
Diplôme 4ème année postsecondaire	
Inscrit 4ème année postsecondaire	
TOTAUX	**20**

POUR LE SECOND CONCOURS EXTERNE :

- 2 postes ont été offerts au concours
- 8 candidats se sont inscrits (soit 4 candidats pour un poste) :
    - 8 femmes, soit 100% du nombre d'inscrits
- 3 candidats se sont présentés (soit 1,5 candidats pour un poste) :
    - 3 femmes, soit 100% du nombre de présents
- 2 candidats ont été déclarés admis :
    - 2 femmes, soit 100% du nombre des admis

POUR LE TROISIEME CONCOURS EXTERNE :

- 2 postes ont été offerts au concours
- 23 candidats se sont inscrits (soit 11,5 candidats pour un poste) :
    - 3 hommes, soit 13,04% du nombre d'inscrits
    - 20 femmes, soit 86,95% du nombre d'inscrits
- 5 candidats se sont présentés (soit 2,5 candidats pour un poste) :
    - 5 femmes, soit 100% du nombre de présents
- 2 candidats ont été déclarés admis :
    - 2 femmes, soit 100% du nombre des admis

Rapport de Jury CRPE session 2021

Première épreuve écrite d'admissibilité : Français (40 points)

<u>Le sujet</u> :

Pour cette dernière année, avant l'entrée en vigueur à la session 2022 de la nouvelle maquette, l'épreuve écrite d'admissibilité se composait d'un sujet en trois parties.

La première partie, sur 11 points, était une réponse argumentée et construite à une question portant sur un corpus de quatre textes, du XXIème siècle, de genres variés interrogeant « notre relation au cinéma » : une page du célèbre roman autobiographique *Un Barrage contre le Pacifique* de Marguerite Duras (1950), la chanson de Claude Nougaro « le Cinéma » (1962), un essai de Roland Barthes, *En sortant du cinéma*, de 1975, et un extrait du roman d'Emmanuelle Pireyre, *Féérie générale,* de 2012. Cette synthèse de documents évaluait la capacité du candidat à analyser des textes variés, à les mettre en relation pour en discerner les enjeux et répondre à la question posée.

La deuxième partie, sur 11 points également, vérifiait les connaissances linguistiques fondamentales. Elle portait cette année et sans surprise sur des éléments lexicaux, syntaxiques et stylistiques : classes grammaticales, valeurs d'emploi du présent de l'indicatif, morphologie lexicale ; analyse syntaxique, procédé stylistique.

La troisième partie, sur 13 points, concernait des supports d'enseignement : le dossier portait cette année sur une séance consacrée à l'oral en cycle 2 (CE1), autour d'une réflexion sur l'eau. Le dossier comportait un schéma synthétisant un travail de recherches de Sylvie Plane sur les « Cinq dimensions de l'oral » et une fiche Eduscol sur le « cercle oral » présentant la transcription d'échanges en classe de CE1 autour de la consigne « parler de l'eau ». Il s'agissait d'identifier les objectifs d'apprentissage visés et les compétences orales travaillées en se référant aux programmes du cycle 2, d'expliquer les fonctions des interventions de l'enseignante en classe, d'analyser celles des élèves en s'appuyant sur le document de Sylvie Plane. Enfin, les candidats étaient invités à imaginer un prolongement de la séance présentée en proposant des pistes pédagogiques pour garder trace du travail mené à l'oral.

Si la maquette de la session 2022 diffère de celle-ci, les candidats gagneront néanmoins à s'inspirer des conseils donnés dans ce rapport : les connaissances linguistiques et grammaticales restent plus que jamais des attendus fondamentaux évalués lors de cette épreuve écrite, tout comme la compréhension d'un document et les qualités rédactionnelles. Enfin l'actuelle troisième partie concerne des compétences et des connaissances qui seront désormais évaluées – pour ce qui est de la didactique du français – lors de l'épreuve orale.

<u>Les résultats</u> :

569 copies, soit 10 copies de moins qu'à la session 2020

Le jury salue la hausse sensible des résultats : la moyenne générale est de 24,5/40 contre 21,5/40 en 2020.
Le pourcentage de copies ayant une note inférieure à 20/40 a baissé de 14 points par rapport à l'an dernier et ne représente plus que 23 % des copies (contre 37,3 % en 2020).
Le nombre de notes éliminatoires (notes inférieures ou égales à 10/40) est également en diminution : 4,4 % contre 5,5 % à la session précédente, ce qui correspond à 25 copies. Ces notes éliminatoires concernent des copies qui n'ont traité que partiellement le sujet ou qui ont présenté des lacunes graves en matière de maitrise de la langue.

L'empan des notes reste très large, de 4,5 /40 à 38,5/40, conformément à l'esprit d'un concours qui tend à discriminer les candidats. La belle réussite cette année à cette épreuve se traduit par un pourcentage élevé (22 %) de copies ayant une note supérieure ou égale à 30/40.

	Notes éliminatoires de 0 à 10	10< notes < 20	Notes < 20	20 ≤ notes < 30	30 ≤ notes ≤ 40	Notes > 20
Nombre	25	106	131	312	126	438
Pourcentage	4,4 %	18,6 %	23 %	54,8 %	22,1 %	77 %

Résultats par concours :
Concours externe public : 470 copies. Moyenne générale : 24,6/40. Notes de 4,5/40 à 38,5/40.
Concours externe privé : 46 copies. Moyenne générale : 24,4/40. Notes de 5,4/40 à 36,7/40.
3ème concours externe public : 38 copies. Moyenne générale : 22,6/40. Notes de 9,2/40 à 38/40.
3ème concours externe privé : 5 copies. Moyenne générale : 21,3/40. Notes de 9/40 à 30,2/40.
2ème concours public interne : 7 copies. Moyenne générale : 22,5/40. Notes de 12,9/40 à 27,2/40.
2ème concours privé : 3 copies. Moyenne générale : 24,5/40. Notes de 21/40 à 28,7/40.

<u>Remarques et conseils aux candidats</u> :

La première partie : question relative aux textes proposés

Moyennes obtenues par concours :

Concours externe public : 6,7/11
Concours externe privé : 7/11
3ème concours public : 6,3/11
3ème concours privé : 5,9/11
2ème concours interne public : 6,5/11
2ème concours privé : 7,1/11

Les résultats obtenus à cette partie sont comparables à ceux des années précédentes.

Le corpus ne présentait pas de difficulté de compréhension. Toutefois, le jury a pu être surpris par les faux sens, voire les contresens générés par la chanson de Claude Nougaro : quelques candidats n'ont pas saisi qu'il s'agissait d'une séance de cinéma métaphorique et non réelle, qu'il s'agissait de projections fantasmées mettant en scène la femme aimée. Quant à la formule « j'ai du cœur mais pas d'estomac », elle a pu être interprétée, assez curieusement, comme la manifestation d'une perte d'appétit. Le jury exhorte les candidats à lire attentivement les textes afin d'éviter les erreurs d'interprétation littérale, assez rédhibitoires chez un enseignant censé enseigner la compréhension en lecture.

La page du roman de Marguerite Duras met en exergue, par le biais du personnage de Suzanne, l'émotion intense et la fascination suscitées par le grand écran, l'adhésion fantasmatique à l'univers fictionnel stéréotypé du cinéma. Au phénomène d'identification de l'héroïne s'exprime, en contrepoids, la distance amusée de la narratrice qui ne manque pas de souligner certains clichés véhiculés par le 7ème art. La chanson de Nougaro montre comment l'imaginaire saturé d'images cinématographiques envahit l'insomnie du chanteur et lui permet de compenser les frustrations de la vie réelle en projetant ses fantasmes amoureux.
Ces visions idéalisent les êtres qu'elles apparentent aux vedettes de films, reproduisent des plans cinématographiques et réalisent magiquement les désirs que l'on peut se repasser en boucle à l'infini.

Roland Barthes propose une analyse de ce qui se joue quand on entre dans la salle obscure d'un cinéma : le spectateur vit une forme de rêve hypnotique qui l'engourdit. On entre au cinéma, non seulement pour des raisons culturelles, mais par oisiveté, en consentant d'avance à une sorte d'aliénation. La position même du corps dans le fauteuil de cinéma marque un « affaissement », un abandon, une forme « d'érotisme diffus ». Enfin, le roman d'E. Pireyre évoque lui aussi les effets induits par les films dans notre imaginaire contemporain occidental en s'adressant au peuple Maoris pour souligner combien les images de cinéma, artificielles et idéalisées ont pu influencer nos propres gestes amoureux – en particulier la pratique du baiser –, en mettant en œuvre le processus l'identification.

Le jury a pu apprécier un certain nombre de qualités dans les copies : des réponses structurées avec un soin particulier apporté à l'introduction, des références aux documents explicites, des idées essentielles correctement restituées.

Comme les années antérieures, les difficultés le plus souvent relevées par le jury concernent la capacité à mettre les textes en relation les uns avec les autres : on attendait en effet que la copie mette en exergue les convergences, les divergences et les nuances dans le traitement de telle ou telle idée par les auteurs. Beaucoup de candidats ont proposé encore une juxtaposition de résumés.

Cet exercice disparaissant l'an prochain dans la nouvelle maquette des épreuves écrites, ce rapport de jury reviendra très rapidement sur les attendus pour cette session :

- **L'introduction** : relativement courte (de l'ordre d'une demi page), elle a pour fonction de présenter le thème, les documents, de formuler clairement l'enjeu du corpus (sa problématique) et d'annoncer le plan. L'amélioration de la qualité de l'introduction notée l'an dernier s'est confirmée pour cette session.

  Quelques conseils utiles pour l'an prochain : il convient de respecter les règles typographiques – que les candidats auront potentiellement à enseigner à leurs futurs élèves – : souligner les titres des œuvres, ne pas désigner les auteurs par leur seul prénom, et ne pas écorcher les noms ! Marguerite Duras est ainsi devenue Marguerite *Dumas* dans certaines copies, quant au nom de Roland Barthes, contaminé sans doute par la notoriété de tel footballeur ou d'un présentateur d'émissions télévisées, il s'est transformé en Barthès.

  Plus essentielle est la capacité du candidat à problématiser l'approche d'un texte ou d'un corpus, à en cerner les enjeux intellectuels. Comme les années précédentes, le jury regrette que les candidats se soient contentés de reprendre la formulation du sujet, « la façon dont les auteurs interrogent notre relation au cinéma », sans chercher à en analyser la portée : la tension sous-jacente était bien ici la relation entre monde réel et réalité sublimée par le cinéma. Le corpus invitait à réfléchir sur l'influence du cinéma sur notre imaginaire, sur nos fantasmes, voire sur notre conception même de la réalité qu'il contribue à façonner.

- **Le plan** : le jury a accepté plusieurs propositions de plan, dès lors qu'elles étaient pertinentes. Toutefois, il faut savoir se tenir au plan annoncé et faire coïncider le développement avec le projet présenté en introduction. On attendait ici que soient mises en avant quelques idées fortes, celle d'un ravissement opéré par le cinéma sur le spectateur, dans les deux sens du terme : une coupure consentie avec le monde réel, un temps suspendu quasi hypnotique, et le bonheur, l'émotion suscités. Celle également d'une d'identification aux personnages et d'une adhésion à une réalité artificielle, sublimée et fantasmée, faite de clichés et de stéréotypes qui ont pu influencer notre rapport au monde.
  Le jury rappelle aux candidats qu'il est préférable de présenter un plan en deux parties équilibrées et correctement construites plutôt que de tenter un plan tripartite dont la dernière étape serait indigente ou réduite à quelques lignes.

Enfin, rappelons que le devoir devait être entièrement rédigé et que les titres des parties et des sous parties ne devaient pas apparaitre. **Ces conseils seront toujours d'actualité pour la troisième partie de la future épreuve.**

- **La conclusion :** une conclusion doit permettre de répondre clairement à la question posée en introduction en soulignant ici ce qui fait la spécificité du corpus, son orientation générale et les éclairages apportés à la problématique posée.

- **La capacité d'analyse** : le développement devait témoigner d'une véritable capacité d'analyse des documents. Trop de candidats ont raconté les textes au lieu d'en extraire les idées que manifestent ici l'attitude des personnages et leurs propos. Par ailleurs, on n'attendait pas un commentaire littéraire : les remarques de style ne sont les bienvenues que si elles servent la démonstration et soulignent un raisonnement. Si elles n'apportent rien à l'analyse proprement dite, il convient de s'en dispenser.

- **La neutralité** : la synthèse de documents exige un effort de distance et d'objectivité de la part du candidat ; cela implique de bannir opinions et exemples personnels, et toutes formes de digressions. La thématique a incité les candidats à faire référence à la fermeture des lieux de spectacle imposée par les conditions sanitaires liées à la pandémie de COVID 19. Si une telle allusion à l'actualité pouvait trouver sa place en amorce d'introduction, elle était en revanche à bannir dans le cours du développement.

- **Les références des documents** devaient être explicites, sans toutefois faire l'objet d'un montage de citations. Celles-ci pouvaient être présentes, à la condition qu'elles fussent courtes, bien insérées dans le développement ou dans la phrase.

Enfin, on ne saurait trop recommander aux candidats de bien gérer leur temps afin d'achever le travail, de relire leurs paragraphes tout au long de la rédaction pour éviter les redondances, les répétitions lexicales et de veiller à la correction de l'orthographe et de la syntaxe. Le jury recommande également de soigner la mise en page, en identifiant clairement l'introduction, le développement et la conclusion par un saut de ligne et en ménageant des alinéas en début de paragraphes. Ce sont là encore des conseils que les futurs candidats gagneraient à garder en mémoire pour l'épreuve de 2022. Enfin, la culture générale reste un atout pour appréhender les textes ; *a contrario*, des assertions fantaisistes (« le cinéma inventé au siècle des Lumières ») sont évidemment du plus mauvais effet.

La seconde partie : connaissance de la langue

Moyennes obtenues par concours :

Concours externe public : 6,8/11
Concours externe privé : 6,6/11
3ème concours public : 5,7/11
3ème concours privé : 5,4/11
2ème concours public : 5,5/11
2ème concours privé : 5,3/11

Le jury apprécie les progrès sensibles réalisés cette année (+1,5 point en moyenne sur cette partie par rapport à la session antérieure). Les candidats semblent s'être préparés plus sérieusement à ces questions qui ne présentaient par ailleurs aucun piège ni aucune surprise.

Le jury déplore néanmoins toujours des erreurs grossières, étonnantes de la part de candidats qui se destinent à l'enseignement.

La maquette de la nouvelle épreuve l'an prochain mettra l'accent sur les connaissances linguistiques et grammaticales fondamentales et le jury ne peut que recommander aux futurs candidats un entrainement régulier et une fréquentation assidue de la grammaire : Le *Grévisse de l'enseignant* constitue – parmi d'autres – un ouvrage utile. Le jury recommande également la lecture de la grammaire de référence pour l'enseignement dans le premier et le second degrés, disponible sur Eduscol et rédigée par Fabrice Poli et Philippe Monneret : elle présente la terminologie en vigueur dans l'enseignement et permet de clarifier certaines notions :
https://cache.media.eduscol.education.fr/file/Programmes/52/6/Livre_Terminologie_grammaticale_web_1308526.pdf
Les candidats pourront aussi se référer utilement aux ouvrages suivants : *Grammaire méthodique du Français* (Riegel, Pellat, Rioul), *L'orthographe française* (Catach), *Petite histoire de la langue française* (Ueltschi), *Questions de syntaxe française* (Monneret, Rioul), *Introduction à l'analyse stylistique* (Fromilhague, Sancier-Château).

Le jury conseille également vivement aux candidats de tenir compte de l'intégralité des consignes d'une question afin de répondre précisément aux attentes, sans oublier tel aspect de la question (classer les éléments de réponse par exemple) et sans apporter d'éléments hors sujet potentiellement source d'erreurs.

La question 1. Pour cette première question, le candidat devait identifier les classes grammaticales des mots en caractères gras dans le texte de Roland Barthes et proposer un regroupement. La question n'offrait aucune difficulté. Trois grandes classes grammaticales étaient attendues : les déterminants (*ce, la*), les verbes (*fut, évoquez*) et les pronoms (*qui, dont, nous*). La consigne imposait un regroupement ; de nombreux candidats qui ont fait un relevé au fil du texte se sont vus pénalisés. La question n'imposait pas, dans son libellé même, que soient précisées les sous classes grammaticales. Le jury a fait le choix de bonifier les réponses justes : démonstratif *ce*, article défini *le*, pronoms relatifs *qui* et *dont,* pronom personnel *nous*. En revanche, il a pu pénaliser les erreurs pour le moins surprenantes et consternantes, assez nombreuses dans les copies : les confusions entre le pronom « dont » et la conjonction de coordination « donc », entre nature (pronom personnel) et fonction (sujet) ont révélé des connaissances très fragiles.

La question 2 portait sur une analyse syntaxique d'une phrase du texte 4. Il était demandé aux candidats de relever la proposition principale, les propositions subordonnées et d'en indiquer la nature et la fonction. Si l'identification de la proposition principale (« Personne ne pensait ») n'a soulevé aucune difficulté, l'analyse des propositions subordonnées en revanche a été très inégalement réussie. Le jury a relevé de nombreuses confusions entre propositions subordonnées conjonctives (la réponse attendue) et propositions relatives, entre nature et fonction, entre but (« pour qu'on puisse voir les deux visages ») et conséquence. La relation causale (« parce que les cadreurs et éclairagistes les plaçaient comme ça ») a cependant bien été identifiée. Parmi les réponses exactes, beaucoup n'ont pas cependant distingué clairement la nature (proposition subordonnée conjonctive circonstancielle) de la fonction (complément circonstanciel de cause/de but). La fonction COD de la proposition subordonnée complétive (« que les deux visages étaient dans une position assez strange ») a le plus souvent été repérée, en revanche il manquait la référence au verbe (« pensait ») qu'elle complétait.

La question 3 demandait aux candidats d'identifier et de classer les valeurs du présent dans trois phrases : présent de description (« C'est une femme », « Elle est en costume… »), présent itératif ou d'habitude (« Je tourne tous les soirs ») et présent de vérité générale ou présent gnomique (« Le noir n'est pas seulement la substance… », « il est aussi… »). Le jury a pu relever quelques confusions entre présent de description et présent d'énonciation, mais cette question a été dans l'ensemble bien traitée.

La question 4, très classique, permettait de vérifier les connaissances lexicales des candidats auxquels il était demandé d'analyser la formation du mot « désœuvrement » pour en expliquer le sens.

Il s'agissait ensuite de proposer quatre mots de la même famille lexicale. Le jury ne laisse de s'inquiéter de la méconnaissance des candidats dans le domaine lexical. Le sens même du mot a échappé à bon nombre d'entre eux ainsi que sa classe grammaticale, le suffixe « ment » ayant été trop souvent associé mécaniquement à la marque de l'adverbe. On attendait du candidat qu'il explique la formation par dérivation à partir du verbe « œuvrer » qui signifie « travailler », verbe lui-même formé sur le radical « œuvre », auquel sont ajoutés le préfixe privatif « dé » et le suffixe nominal « ment ». Les termes grammaticaux précis (dérivation, radical, préfixe, suffixe) sont rarement présents, ou font l'objet de confusions et leur signification est oubliée (en particulier le sens négatif du préfixe). Le jury attire l'attention des candidats sur le bon découpage du mot (suffixe « ment » et non « ement » par exemple). Tout aussi inquiétante, la mauvaise lecture de la seconde partie de la question : alors que l'on attendait des termes comme *œuvre, désoeuvré, manoeuve, chef-d'œuvre, ouvrage, ouvrable, ouvrier…* beaucoup de candidats ont proposé des synonymes. « Mots de la même famille » et « champ lexical » sont des notions distinctes et fréquemment convoquées en classe, il est préoccupant qu'un futur enseignant puisse encore les confondre à ce stade de son cursus.

La question 5, d'ordre stylistique amenait les candidats à relever les marques du registre de langue familier dans l'extrait du texte d'E. Pireyre et à analyser l'effet produit par ce choix d'écriture. La réponse a souvent donné à un relevé abondant, le plus souvent juste (« oui, ben ça va, les Maoris », « un « business », « strange », « encore mieux que les sketches comiques et les films noirs », « ça », « personne n'avait trop envie de penser à ça, à l'industrie ») dans lequel sont glissés néanmoins fréquemment des procédés qui ne relevaient pas du registre familier (« il n'empêche », « merci », Warner »). L'identification des procédés s'est souvent limitée aux anglicismes, parfois à la forme contractée du pronom « ça », les constructions syntaxiques en revanche n'ont pas été repérées (emploi familier de l'adverbe « trop », utilisation cataphorique de « ça »). Pour ce qui est des effets, les candidats ont évoqué à juste titre la proximité recherchée avec le lecteur, rarement l'humour ou la trivialité liée au processus de désacralisation du baiser de cinéma.

Pour conclure sur cette partie, le jury invite plus que jamais les candidats à affermir et préciser leurs connaissances lexicales et grammaticales fondamentales. Celles-ci verront leur poids renforcé dans la nouvelle maquette du concours. La connaissance du fonctionnement de la langue constitue un pré-requis indispensable chez de futurs enseignants qui devront l'enseigner.

La troisième partie : analyse de supports d'enseignement

Moyennes obtenues par concours :

Concours externe public : 8,1/13
Concours externe privé : 8,5/13
3ème concours public : 7,2/13
3ème concours privé : 8,5/13
2ème concours public : 6,6/13
2ème concours privé : 8,2/13

Cette partie évaluait tout à la fois la connaissance des programmes de cycle 2 et la capacité d'analyse didactique des candidats. Le jury a bien entendu tenu compte, comme chaque année, de l'inexpérience professionnelle de ces derniers et examiné leurs remarques et leurs propositions avec toute la bienveillance requise. A ce stade du cursus, on n'attend pas une expertise et une réflexion didactique abouties.
Le jury se réjouit de voir cette partie sensiblement mieux réussie (+ 1,5 point en moyenne) que l'an dernier.
Beaucoup de candidats ont su réinvestir les observations réalisées lors des stages qu'ils ont pu effectuer. Le jury a pu également valoriser certaines copies qui ont mobilisé des références théoriques pertinentes, notamment les travaux de Dominique Bucheton ou d'Eric Saillot.

Question 1 : La première question évalue traditionnellement la connaissance des programmes. Rappelons que l'on attend des candidats qu'ils connaissent les intitulés exacts des compétences à développer chez les élèves. Il ne s'agissait pas de réciter les instructions officielles mais d'identifier, à partir de la consigne donnée par l'enseignante (« aujourd'hui, j'aimerais que vous me parliez de l'eau »), les objectifs d'apprentissages et les compétences d'oral mises en œuvre. Bon nombre de copies ont présenté une réelle confusion entre la notion d'objectifs et celle de compétences. La réponse a donné lieu à des développements peu organisés, parfois confus, écrits au fil de la plume, contraignant le jury à trier dans une glose peu précise les éléments pertinents de réponse. On ne peut qu'encourager les candidats à clarifier les notions et à utiliser la terminologie professionnelle en usage dans les programmes et à s'attacher à organiser leur réponse.
Ainsi les objectifs d'apprentissage pour cette séance étaient doubles : l'acquisition de savoirs pour comprendre et décrire le monde (en l'occurrence l'eau) et le développement de compétences langagières orales. Ces deux objectifs d'apprentissages relèvent du domaine 4 du socle commun de connaissances, de compétences et de culture (« les systèmes naturels et les systèmes techniques) et du domaine 1 (les langages pour penser et communiquer).
Parmi les compétences orales, les candidats pouvaient évoquer : écouter pour comprendre des messages oraux, participer à des échanges, dire pour être entendu et compris, prendre en compte la parole de l'autre ; manipuler des formes d'expression et un lexique spécifique (questionner le monde). Si les compétences orales ont été assez bien repérées par les candidats, le domaine 4 en revanche a été le plus souvent occulté. De toute évidence, l'approche discursive du langage à l'école est connue des candidats mais l'aspect proprement transdisciplinaire de cette compétence n'est pas, ou rarement, formulée explicitement. Or les temps d'enseignement autres que ceux dévolus au français poursuivent nécessairement un double objectif d'apprentissage : celui, spécifique lié aux savoirs propres à la leçon et le développement des compétences langagières.

La question 2 invitait les candidats à caractériser les différentes interventions de l'enseignante afin d'en montrer les fonctions. On attendait ici que soient repérés les deux grands types de gestes : les gestes pédagogiques de régulation et d'étayage et les gestes didactiques centrés sur l'enjeu de la leçon.
Les gestes de régulation ou d'étayage sont ceux qui encouragent, valorisent les interventions, régulent la parole, contrôlent les frustrations, recentrent le propos sur l'objet d'étude, reformulent certaines interventions ou relancent le débat.
Les gestes didactiques sont tous ceux qui permettent de présenter le sujet de la séance, de questionner de manière ouverte, de pousser les raisonnements et d'avancer dans la compréhension des enjeux du sujet donné.
Cette question a donné lieu à des réponses souvent nourries ; certains candidats ont fait à juste titre référence aux travaux de Bruner. Les visites d'observation ont été sans doute également et utilement exploitées. Si les gestes pédagogiques de l'enseignante ont été bien analysés, la dimension proprement didactique en lien avec les objectifs d'enseignement scientifique a en revanche été le plus souvent oubliée.

La question 3 portait quant à elle sur les interventions des élèves qu'il s'agissait d'analyser à la lumière du document de Sylvie Plane sur les dimensions de l'oral. Cette question n'offrait pas de grandes difficultés dans la mesure où la transcription des paroles des élèves illustrait assez clairement plusieurs dimensions de l'oral telles qu'elles sont présentées par S. Plane : la dimension interactionnelle en particulier, notamment par la capacité de certains élèves à s'appuyer sur la réponse des camarades pour faire avancer la réflexion ; la dimension affective (« je vais à la piscine et j'adore ça ») permise par la situation mise en place par l'enseignante qui encourage l'implication personnelle des élèves et le partage des expériences vécues.
La dimension cognitivo-langagière est sans cesse à l'œuvre dans le document proposé : le langage aide à construire la pensée.

Les candidats auraient pu ici s'appuyer sur les programmes qui présentent l'oral comme un outil au service des apprentissages. L'enseignante habitue les élèves à se servir du langage oral pour penser, pour comprendre et pour conscientiser les savoirs, en autorisant les tâtonnements.
Enfin la dimension linguistique est également essentielle : les difficultés cognitives et la pauvreté linguistique sont intimement liées ; l'enseignant doit comprendre la nature des difficultés et les tâtonnements de ses élèves parce qu'il est ardu d'assurer à la fois la qualité de sa formulation et la qualité du contenu de son énoncé oral. Les demandes de précision du propos, les ajustements participent de cette dimension linguistique : « elle est restée, c'est-à-dire ? ».
Si les candidats ont bien perçu les dimensions affectives et interactionnelles, les dimensions cognitivo-langagières et linguistiques ont été moins bien traitées, voire occultées. Les meilleures copies sont celles qui ont proposé un véritablement classement, et non une réponse au fil du document support, et qui ont tenté des analyses, sans se limiter à la simple identification/illustration des catégories de S. Plane.

La question 4 invitait, comme souvent, à prolonger le travail de la séance en imaginant les différentes formes de traces que l'enseignante pouvait garder de ces échanges oraux. Cette question a donné lieu à des propositions nombreuses et diversifiées où l'outil numérique avait, à juste titre toute sa place : enregistrement audio d'une synthèse provisoire des propos, utilisation d'un bookcreator. Les candidats ont bien vu l'intérêt d'impliquer les élèves dans l'élaboration d'une trace écrite, collective ou individuelle. La carte mentale, le schéma, la réalisation d'une affiche ont souvent été cités. Les meilleures copies se sont distinguées par la capacité à justifier les propositions en en soulignant la plus-value pédagogique. Une liste d'actions possibles énoncées pêle-mêle et non développées –parfois faute de temps – ne saurait être en soi convaincante ni satisfaisante.

Le jury apprécie l'effort particulier fourni par les candidats pour traiter cette partie. Les conseils qui peuvent être encore formulés concernent la précision des termes et des concepts relevant des programmes et de la didactique, la capacité à développer et à justifier les réponses. C'est cette qualité d'argumentation et d'organisation de la réponse qui a souvent discriminé les copies.

Présentation et expression :

Moyenne par concours :

Concours externe public :	3,0/5
Concours externe privé :	3,3/5
3ème concours public :	3,3/5
3ème concours privé :	2,6/5
2ème concours public :	3,6/5
2ème concours privé :	3,9/5

Le jury souligne une fois de plus la nécessité de soigner l'expression et de s'assurer de la correction de l'orthographe et de la syntaxe. Peu de candidats ont obtenu la totalité des points sur 5. Cette maitrise de la langue constitue une compétence fondamentale attendue de la part d'un professeur des écoles et fera l'objet de toutes les attentions lors des prochaines sessions du CRPE, tant dans la nouvelle maquette des épreuves d'admissibilité qu'à l'oral. Une vigilance accrue doit donc être portée par les candidats à la qualité de leur expression et le jury ne peut que les exhorter à combler leurs éventuelles lacunes et à se relire attentivement le jour de l'épreuve.

Les erreurs récurrentes sont celles déjà pointées dans les rapports précédents : les confusions sur les homophones (a/à, ont/on, ce/se, terminaisons en é/er..), entre les formes verbales et nominales (« il travail », « il conseil »), les accords sujet-verbe et l'orthographe du participe passé (« elle a reçut »). Les accords dans le groupe nominal sont souvent fautifs et le jury remarque que l'adjectif a été particulièrement malmené cette année.

L'orthographe lexicale, y compris pour des termes usuels (« parmis », « corp », « héro », « quatres »), est étonnamment défaillante ; les adverbes en ment par exemple (« évidament »), le doublement ou non des consonnes (« proffesorat », « échapatoire », « nottament »). Le jury s'étonne toujours des barbarismes qui émaillent certaines copies. Il a pu lire ainsi « l'évadement », « l'expérienciation », « oeuvrement » ou « dissipement ».
Le jury a noté cependant un effort sensible d'une grande majorité des candidats dans le soin accordé à la graphie.

Nous terminerons en rappelant aux candidats que cette épreuve, quoique modifiée l'an prochain, restera accessible si elle est préparée méthodiquement et si elle fait l'objet d'entrainements réguliers. Puisse ce rapport contribuer à la réussite des futurs candidats.

Deuxième épreuve d'admissibilité : Mathématiques (40 points)

L'épreuve :

L'épreuve vise à évaluer la maîtrise des savoirs disciplinaires nécessaires à l'enseignement des mathématiques à l'école primaire et la capacité à prendre du recul par rapport aux différentes notions. Dans le traitement de chacune des questions, le candidat est amené à s'engager dans un raisonnement, à le conduire et à l'exposer de manière claire et rigoureuse.

Le sujet 2021 :

Le sujet, très complet, présentait une variété de situations permettant à chaque candidat de montrer l'étendue de ses connaissances mathématiques.

Une première partie sur 13 points, constituée d'un problème portant sur un ou plusieurs domaines des programmes de l'école ou du collège, ou sur des éléments du socle commun, permettait d'apprécier particulièrement la capacité du candidat à rechercher, extraire et organiser l'information utile.
Le problème prend la production d'une ampoule par une entreprise comme sujet d'étude ce qui permet d'aborder la problématique des coûts de production, d'emballage, de fonctionnement et de livraison. Cette approche concrète amène le candidat à convoquer ses connaissances en géométrie, calcul, maitrise des unités, des fonctions, des pourcentages, du tableur…
Le problème exige de bonnes connaissances mathématiques de niveau fin de collège.

Une deuxième partie, également sur 13 points, composée de 3 exercices indépendants, permettait de vérifier les connaissances et compétences du candidat dans différents domaines des programmes de l'école ou du collège.

- Le premier exercice reposait sur la notion de probabilité autour de lancer de dés truqué ou équilibré.
- Le second exercice proposait d'aborder la géométrie à partir d'un solide : la pyramide à base carrée.
- Le troisième exercice permettait de tester les connaissances relatives à la programmation à partir de deux programmes écrits avec le logiciel scratch.

Enfin une troisième partie sur 14 points consistant en une analyse d'un dossier composé de plusieurs supports d'enseignement des mathématiques, choisis dans le cadre des programmes de l'école primaire qu'ils soient destinés aux élèves ou aux enseignants (manuels scolaires, documents à caractère pédagogique), et productions d'élèves de tous types, permettait d'apprécier la capacité du candidat à maîtriser les notions présentes dans les situations d'enseignement.

Permettant de vérifier des compétences professionnelles en cours d'acquisition, cette partie présentait quatre situations indépendantes destinées à des élèves de cycle 1, cycle 2 et cycle 3.

Pour chacune des quatre situations proposées, il s'agissait souvent de vérifier si le candidat repérait bien les notions visées. Une analyse de productions d'élèves, de procédures était demandée en terme de réussite et d'échec ainsi qu'une proposition de remédiation.

- La première situation proposée pour le cycle 3 faisait appel à la notion de numération à partir d'une droite graduée découpée en fractions. Il s'agissait d'analyser les réponses des élèves en cherchant à expliciter les erreurs et les réussites repérées. Il était enfin demandé de proposer deux critères de réussite.
- La seconde situation abordait la notion de symétrie axiale sur quadrillage au cycle 3. Après la citation de deux prérequis nécessaires à la bonne réussite de l'exercice et l'identification d'une variable didactique, le candidat était amené à analyser les productions de 4 élèves en identifiant les réussites et en proposant des hypothèses sur les erreurs.
- La troisième situation présentait une situation problème en cycle 2, faisant appel à des calculs (addition à trou). Il était demandé aux candidats de vérifier le niveau de maitrise des compétences de modélisation et de calcul à travers quatre productions d'élèves puis de proposer une remédiation pour aider à modéliser le problème.
- La dernière situation était destinée aux élèves de moyenne section de maternelle et traitait de l'aspect ordinale des nombres. Il s'agissait de proposer des prérequis pour cette situation et d'envisager des variations de celle-ci pour la simplifier et la complexifier.

<u>Les résultats 2021 :</u>

565 copies corrigées avec une moyenne de 24,54 sur 40

	Notes éliminatoires de 0 à 10	10< notes ≤ 20	Notes ≤ 20	20 < notes < 30	30 ≤ notes ≤ 40	Notes > 20	Moyenne
Pourcentage	4,4%	23,4%	27,8 %	45,1%	27,1 %	72,2 %	24,5 /40

La moyenne générale est sensiblement la même que l'an passé (24,6 en 2020) avec une répartition quelque peu différente :

- Une hausse conséquente des très bonnes copies (+3) et dans le même temps des notes en dessous de la moyenne (+3,4)
- Le nombre de notes éliminatoires reste très faible (4,4 %)
- La répartition des notes « moyennes » montre une baisse significative des notes comprises entre 20 et 30 (-5,6) et une hausse des notes en dessous de la moyenne entre 10 et 20 (+3)

<u>Remarques</u>

Les candidats prendront conscience de la part non négligeable attribuée au numérique : tableur, application de programmation

Le barème valorisait toutes les réponses. Des copies obtiennent ainsi des notes honorables malgré des connaissances mathématiques encore fragiles pour certains candidats.

Les trois parties ont été différemment réussies :

- La première partie a été la plus réussie 28.86 (moyenne remise sur 40)

- La deuxième partie a été moins bien réussie 25.54 /40
- La dernière, la plus discriminante comme habituellement 23.05 /40

Quelques erreurs importantes signalées :
Dans la partie mathématique quelques notions apparaissent moins maitrisées que d'autres :

- Notion d'ordre de grandeur
- Erreurs dans les arrondis, dans les conversions
- Patron du cylindre peu réussi
- Lecture de graphique

Pour la partie didactique, les faiblesses *infra* sont unanimement pointées :

- Une insuffisante maitrise du vocabulaire didactique (absent ou approximatif) pour expliquer les notions en jeu ou décrire les procédures des élèves. Les justifications manquent de formulations expertes
- S'il est demandé une explicitation des procédures ou des productions, le candidat se cantonne bien trop souvent à une description, sans véritable analyse.
- Les réponses manquent trop souvent de concision ; les analyses gagneraient à être plus synthétiques et plus étoffées ; des discours adossés à des paraphrases de l'énoncé restent souvent confus.
- Des propositions d'exercices ou des suites à envisager pour une situation donnée manquent d'imagination et restent didactiquement peu réalistes.

<u>Conseils aux candidats :</u>

Quelques mots clés peuvent guider la préparation à cette épreuve :

Rigueur
Cette qualité est attendue dans les démonstrations bien évidemment, mais aussi dans les réponses apportées aux questions. Ainsi pour démontrer, multiplier des exemples ne suffit pas, ni partir de la réponse pour la vérifier.
Bien maitriser le vocabulaire utilisé, les théorèmes ou leur réciproque cités.
Penser aux unités dans les réponses attendues.
En géométrie, laisser les traces de construction peut aider à comprendre le cheminement du candidat
Une plus grande rigueur est attendue dans la conduite des calculs ou dans les développements des expressions, les erreurs de calcul sont trop nombreuses.
Les candidats gagneront à vérifier la vraisemblance du résultat proposé.
Même si l'énoncé ne le demande pas explicitement, justifier sa réponse s'avère absolument indispensable.

Connaissances de base
Des éléments de mathématiques essentiels sont attendus : bien maîtriser les concepts de numération (entiers et décimaux), les techniques opératoires, les théorèmes de Pythagore et Thalès et leur réciproque, unités de mesure et conversions, codage, tableur, logiciel de géométrie, etc.
Le programme de l'école maternelle ainsi que les démarches qui y sont mises en œuvre font également partie des fondamentaux à connaître.

Concision
Elle est toujours appréciée, notamment dans les démonstrations mais surtout dans la troisième partie du sujet : il convient de sélectionner et de ne conserver que les éléments utiles à la démonstration. Les candidats doivent s'attacher à l'essentiel dans la partie didactique en ayant soin de ne pas multiplier à l'excès les propositions. De la même manière, il est inutile de reformuler l'énoncé ou même de résoudre le problème posé aux élèves lorsqu'il est demandé d'analyser les procédures présentées.

Lire attentivement les consignes
Même si cela paraît évident, attention à bien répondre aux questions de l'énoncé : démontrer, déterminer *par le calcul*, montrer que, en déduire, indiquer si l'affirmation est vraie ou fausse en justifiant, analyser, *pour chacune* donner *deux* méthodes tous ces libellés appellent une réponse différente et précise.
Par ailleurs, s'il est demandé « *d'indiquer si les affirmations sont vraies ou fausses* », il convient de le préciser explicitement ; les seules justifications ne peuvent suffire.

Clarté
Devant la multitude de questions les candidats doivent aussi porter une attention particulière à la présentation des réponses afin de faciliter leur repérage pendant la correction. Ainsi, même si l'ordre du sujet n'est pas rigoureusement respecté, l'identification des réponses pour chaque partie, chaque question est importante.
Même si l'énoncé ne le demande pas explicitement, proposer une présentation synthétique sous la forme de tableau ou de schéma par exemple témoigne d'un esprit de synthèse apprécié pour cet exercice.
L'encadrement des réponses ou leur mise en valeur par une couleur différente peut également être apprécié.

Première épreuve orale d'admission :
Mise en situation professionnelle dans un domaine au choix du candidat (60 points)

Description de l'épreuve :

Durée de l'épreuve : une heure (présentation : 20 minutes ; entretien : 40 minutes)

Cette épreuve vise à évaluer les compétences scientifiques, didactiques et pédagogiques du candidat dans un domaine d'enseignement relevant des missions ou des programmes de l'école élémentaire ou de l'école maternelle, choisi au moment de l'inscription au concours parmi les domaines suivants :

- Sciences et technologie, histoire, géographie, histoire des arts, arts visuels, éducation musicale, enseignement moral et civique, langues vivantes étrangères : anglais, allemand, espagnol ou italien.

Le candidat remet préalablement au jury un **dossier de dix pages au plus**, portant sur le sujet qu'il a choisi. Ce dossier pourra être conçu à l'aide des différentes possibilités offertes par les technologies de l'information et de la communication usuelles, y compris audiovisuelles (format Compact Disc). Il est adressé au président du jury sous format papier accompagné le cas échéant d'un support numérique Compact Disc, dans un délai et selon des modalités fixées par le jury.
Ce dossier se compose de deux ensembles :

- Une synthèse des fondements scientifiques relatifs au sujet retenu ;
- La description d'une séquence pédagogique, relative au sujet choisi, accompagnée des documents se rapportant à cette dernière.

L'épreuve comporte :

- **La présentation du dossier par le candidat** (vingt minutes) **;**
- **Un entretien avec le jury** (quarante minutes) portant, d'une part, sur les aspects scientifiques, pédagogiques et didactiques du dossier et de sa présentation, et, d'autre part, sur un élargissement et/ou un approfondissement dans le domaine considéré, pouvant notamment porter sur sa connaissance réfléchie des différentes théories du développement de l'enfant.

L'épreuve est notée sur 60 points :

- 20 points pour la présentation du dossier par le candidat,

- 40 points pour l'entretien avec le jury.

Cette épreuve permet d'évaluer le degré de maîtrise des compétences professionnelles (en cours d'acquisition…). **Les candidats ont pu faire un choix disciplinaire. Il s'agissait de faire émerger ses compétences pédagogiques et didactiques en cours de formation**, en lien avec des connaissances disciplinaires solides.

Pour les candidats ayant choisi le domaine « langue vivante étrangère »,

- la présentation par le candidat (20 minutes) se déroule en français,
- l'entretien se déroule :
  - en français pour sa partie relative aux aspects scientifiques, pédagogiques et didactiques du dossier et de sa présentation (20 minutes),
  - dans la LV choisie pour sa partie portant sur un élargissement et/ ou un approfondissement dans le domaine considéré (20 minutes), pouvant notamment porter sur la connaissance du candidat de la langue et de la culture choisies ainsi que sur sa réflexion sur la mise en œuvre d'une pédagogie des langues étrangères dans le premier degré.

Un bon dossier devait faire référence au programme avec une problématique retenue et un niveau de classe.

La synthèse scientifique devait permettre de se poser les bonnes questions pour la séquence pédagogique. Les questions après la présentation ont permis un approfondissement, à caractère scientifique ou pédagogique et un élargissement, en restant dans le domaine scientifique choisi.

1. **<u>Eléments statistiques et résultats</u> :**

	Répartition des admissibles	Géo	Histoire	EMC	Histoire des arts	Arts visuels	Educ mus	Sciences et techno	LVE			Total	
									Ang	All	Esp		
Public	Concours externe	17	45	49	6	21	21	125	30	1	3	**318**	**332**
	2ème concours			2				3				**5**	
	3ème concours		2	4				2	1			**9**	
Privé	Concours externe	4	6	2	1	3	2	9	2			**29**	**34**
	2ème concours					1		1				**2**	
	3ème concours		1					2				**3**	
	Total/discipline	**21**	**54**	**57**	**7**	**25**	**23**	**142**	**33**	**1**	**3**	**366**	

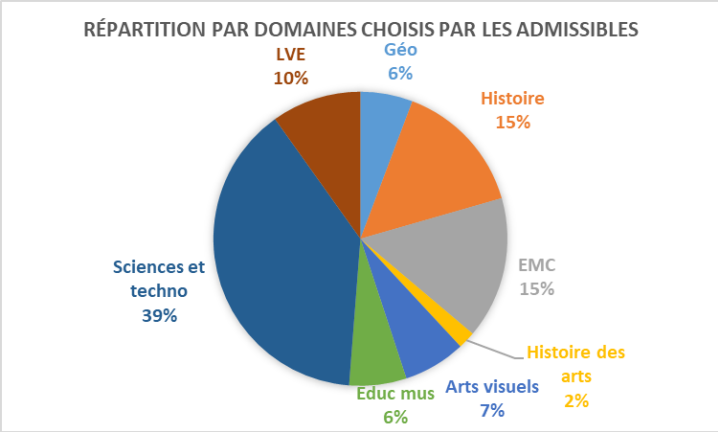

Sur les 366 candidats admissibles, **351 candidats ont été interrogés** (15 candidats absents ou abandons ou éliminés avant l'épreuve).

Moyennes	public	Privé	total
	36,49	34,22	36,36

Les notes s'échelonnent de 4/60 à 60/60 tous concours confondus.

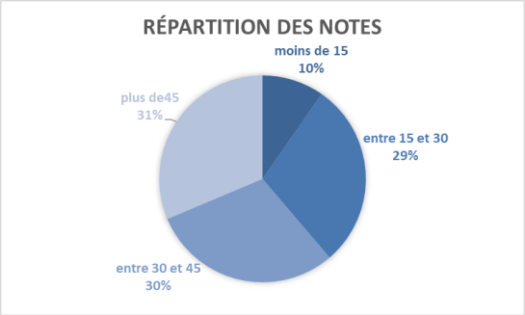

Environ 60% des candidats ont obtenu une note supérieure ou égale à 30/60 dont environ 14% de notes supérieures à 55/60

	Répartition des admis	Géo	Histoire	EMC	Histoire des arts	Arts visuels	Educ mus	Sciences et techno	LVE			Total	
									Ang	All	Esp		
Public	Concours externe	8	21	29	1	12	7	69	13	1	1	**162**	**170**
	2ème concours			2				2				**4**	
	3ème concours			2				1	1			**4**	
Privé	Concours externe	3	3	2	1	2	2	6	1			**20**	**24**
	2ème concours					1		1				**2**	
	3ème concours		1					1				**2**	
	Total/discipline	**11**	**25**	**35**	**2**	**15**	**9**	**80**	**15**	**1**	**1**	**194**	

2. Remarques des commissions :

Les commissions ont apprécié une bonne maîtrise par la plupart des candidats des modalités pratiques de l'épreuve. Nous pouvons conseiller aux candidats des 2nd et 3ème concours de s'appuyer sur ce rapport pour préparer les épreuves.

a) Sur le dossier lui-même :

La **forme du dossier était globalement satisfaisante**. Pour rappel, les dossiers doivent comporter :

- Un titre
- Un sommaire
- Une pagination (**10 pages maximum annexes comprises)**
- Une bibliographie /sitographie
- Des sources identifiées accompagnant les documents

Par souci de ne pas dépasser le format imposé, encore quelques candidats ont choisi de réduire très fortement, la police, les marges ou la taille des illustrations, ce qui sort du cadre fixé par les textes académiques et qui a eu pour effet de rendre le dossier peu lisible. Il est conseillé de porter une attention particulière à la qualité des documents scannés (tout particulièrement en Arts Visuels). Des productions d'élèves ont permis d'étayer le propos lorsque la séance avait été conduite, en classe, par le candidat. Si des extraits audio ou vidéo sont évoqués dans le dossier, ils peuvent être écoutés/visionnés pendant la présentation, le jury n'en ayant pas nécessairement pris connaissance en amont.

Le dossier peut comporter un support numérique qui ne doit pas apporter d'éléments supplémentaires mais qui peut les présenter de façon plus adaptée. Par exemple, le dossier papier peut comporter un lien vers une vidéo, une image, un extrait audio, une carte, tandis que le support numérique le présentera dans son intégralité.

Le candidat ne pourra disposer, comme support écrit de présentation que de la seule version du dossier fourni au jury, sans aucune annotation, ni modification. Il pourra compléter son propos lors de l'entretien avec le jury afin d'y porter, par exemple, un regard critique.
Un nombre de documents restreints et pertinents est préférable à une bibliographie foisonnante et confuse. Des dossiers présentaient des sources diversifiées et actualisées, ce qui a été apprécié par les commissions. En revanche, d'autres présentaient une bibliographie insuffisamment étayée, voire n'évoquaient que partiellement les sources utilisées.
La présentation des séquences pédagogiques sous forme de tableaux, identifiant bien le rôle du maître, a également été appréciée par les commissions de jury.
Le dossier doit être un dossier personnel, bien maitrisé et que le candidat s'est complètement approprié. (Utiliser avec précaution et discernement ce que l'on peut trouver en particulier sur internet).
Sur le fond du dossier, **il ne faut surtout pas négliger la partie sur les fondements scientifiques** (vocabulaire spécifique au champ disciplinaire choisi par le candidat) qui doivent éclairer les choix opérés pendant la séance. On a pu constater des déséquilibres entre les différentes parties du dossier, les fondements scientifiques étaient parfois totalement absents. L'interdisciplinarité ne trouve pas toujours suffisamment sa place dans les séquences proposées par les candidats.
Les commissions du jury regrettent que certains dossiers révèlent un niveau de maitrise de la langue insuffisant (syntaxe et orthographe défaillantes…) pour prétendre à des fonctions d'enseignants. **Une relecture attentive s'avère donc indispensable.**
La nécessaire prise en compte de la maitrise des fondamentaux ne doit pas conduire à négliger le développement des compétences propres aux disciplines, notamment celles de la démarche d'investigation en sciences et technologie. Il est recommandé de prendre appui sur les préambules des programmes de cycles pour identifier les objectifs de formation et les mettre en perspective avec les fondements scientifiques.

b) Sur la présentation du dossier (20 mn) :

La forme : l'exposé ne doit pas excéder 20 min, ce qui est très généralement respecté. Une bonne maitrise des connaissances et compétences présentées dans le dossier est privilégiée. Pour une meilleure gestion de son temps, il est toutefois conseillé de se munir d'une montre.
Le candidat peut utiliser des outils numériques pour présenter son dossier. Dans ce cas, il lui revient d'apporter le matériel adéquat (vidéoprojecteur, ordinateur…) et prévoir le temps d'installation du matériel (inclus dans les 20 mn).
On constate encore, parfois, mais de moins en moins souvent, une lecture linéaire du dossier qui se révèle pénalisante. Les candidats ont apparemment bien compris les attentes de cette épreuve soulignées dans les rapports précédents. Toutefois, certaines prestations orales ont manqué de rythme, certains candidats ont pu faire preuve de désinvolture, ne prenant pas la mesure des attentes en termes de posture. A contrario, le jury a apprécié des candidats dynamiques et convaincants portés par un sujet qui les motive et qu'ils ont envie de partager. De nombreux candidats avaient bien préparé leur prestation orale, l'illustrant d'exemples, veillant à respecter le temps alloué.
Une bonne maitrise de la langue, tant à l'écrit qu'à l'oral, est un prérequis indispensable qui fait pourtant parfois défaut.
Le fond : la **partie scientifique du dossier doit faire partie de ce temps d'exposé** (ce qui n'a pas toujours été le cas) et les connaissances du candidat doivent correspondre au niveau collège. **Elle doit être articulée avec les séquences proposées par le candidat.** Si des connaissances d'un niveau supérieur au niveau collège sont développées, il est indispensable qu'elles soient parfaitement maitrisées. Les commissions ont particulièrement apprécié le regard critique de certains candidats sur leur séquence.
Les propositions pédagogiques avancées par le candidat doivent impérativement prendre en compte l'âge des enfants auxquels elles s'adressent, ce qui n'a pas toujours été le cas.
Des dossiers font référence à **l'outil numérique qui prend toute sa place dans les pratiques de classe mais qui doit permettre d'éduquer effectivement les élèves au et par le numérique**.

c) Recommandations des commissions sur le dossier et sa présentation :

Le candidat veille à indiquer **le titre** de son sujet dans le dossier qu'il doit présenter. Ce dossier doit aussi être paginé, comporter une police recommandée (voir la note académique) et une bibliographie organisée. **Les documents doivent être lisibles et leurs sources explicites** (un manuel scolaire ou un site ne saurait constituer l'unique source d'un dossier).

Le candidat peut utiliser un support numérique afin d'illustrer certains éléments présents dans le dossier (documents iconographiques par exemple).

Le candidat doit **s'entraîner à le présenter à l'oral** afin d'être capable de se détacher du dossier pour dérouler son exposé. De même, s'il **doit impérativement maîtriser la langue française**, il est également recommandé de **soigner sa diction, son élocution** et de veiller à sa posture. Une attitude désinvolte pénalise forcément le candidat.

Il doit aussi **maîtriser les connaissances et les concepts** cités dans son dossier. Il est souhaitable que le candidat anticipe les élargissements possibles sur le thème choisi. Pour les candidats qui le peuvent, il est pertinent de prendre appui sur les stages en situation ou d'observation et d'en faire une analyse réflexive.

La prise en compte de l'hétérogénéité des élèves pourrait être davantage développée par les candidats dans les dossiers présentés, en anticipant la **différenciation pédagogique**. **Une connaissance plus approfondie de l'éducation prioritaire et de l'école inclusive est appréciée.**

Quelques remarques par domaine :

Arts (Arts visuels, éducation musicale et histoire des Arts) : ces dossiers ont représenté **15 %** du total. Les commissions apprécient des candidats capables d'exploiter le numérique dans leur présentation et d'envisager ce qu'il pourrait apporter comme plus-value dans leur démarche pédagogique dans ces domaines artistiques. En éducation musicale, des prestations chantées de qualité sont appréciées, de nombreux candidats avaient une bonne maitrise de leur sujet. Les membres du jury déplorent toutefois, chez trop de candidats un manque de références artistiques ou culturelles ainsi qu'une méconnaissance du parcours artistique et culturel. Ils notent également des difficultés à relier les savoirs savants et la mise en œuvre pédagogique. Des confusions entre compétences et point du programme ont été notées. Certains candidats semblent avoir choisi le domaine Arts visuels par défaut, sans réelle compétence, voire appétence pour celui-ci.

Histoire, géographie et **Enseignement Moral et Civique** : ces dossiers ont représenté **36 %** du total. Cette année, contrairement aux années précédentes les prestations en géographie ont révélé des faiblesses importantes. Conformément aux programmes, les commissions attendent, à minima, une bonne connaissance des grands repères historiques et géographiques attendus en fin de cycle 4 et une bonne connaissance de l'actualité. Certains candidats semblent ignorer ce que recouvre le sigle « EMC ». Des prestations très diverses en EMC avec également de très bons candidats ont été observées. Il est recommandé aux candidats de connaitre l'existence des différents parcours éducatifs et de pouvoir faire des liens entre ces parcours et les disciplines. Les ressources et sites officiels traitant de la question de la laïcité ne sont pas toujours connus des candidats.

Sciences et technologie : ces dossiers représentent **39 %** du total. Les commissions ont apprécié la maîtrise des concepts et des savoirs disciplinaires de certains candidats. Toutefois, pour certains d'entre eux, la connaissance de la démarche d'investigation et des possibilités de sa mise en œuvre dans la classe ont fait défaut. La place de l'expérimentation n'est pas toujours prise en compte dans les activités envisagées. La dimension sécurité est parfois absente des considérations du candidat. Le jury apprécie lorsque le candidat parvient à situer l'enseignement des sciences dans le parcours de l'élève depuis le cycle 2 « Explorer le monde », ce qui est trop rarement le cas.

Langues vivantes étrangères : Ces dossiers représentent **10%** du total. Les membres du jury ont apprécié des candidats possédant un niveau de langue globalement satisfaisant, surtout en anglais et allemand. Certains candidats limitent l'enseignement de la langue à la seule acquisition de vocabulaire. Il est recommandé de s'appuyer sur le plan d'action langues vivantes paru en 2019 et globalement sur les textes récents. Avoir une bonne connaissance de la culture des pays pratiquant la langue choisie (ex pas exclusivement sur l'Angleterre pour l'anglais) est apprécié.

d) Sur l'entretien (40 min)

Les candidats adoptent généralement une posture adaptée, respectueuse du jury et de l'institution et une bonne qualité d'écoute.

Les commissions ont pu constater qu'une **bonne préparation de l'entretien** par le candidat permettait des échanges riches et construits. Certains candidats ont ainsi pu mettre en valeur leurs connaissances des programmes et des attendus de chaque cycle, ou bien faire preuve d'analyse critique et de réflexivité. Pour les candidats concernés, le jury a noté une bonne exploitation des situations de classe vécues.

Toutefois, il arrive que certaines notions du programme de collège soient approximativement maitrisées. Les candidats ont souvent des difficultés à conceptualiser pour expliquer et/ou interpréter les phénomènes ou concepts simples, à définir clairement des notions. Une connaissance même générale des programmes de collège (cycle 4) est essentielle afin d'inscrire le cycle 3 dans une continuité pédagogique et de rendre compte de la maitrise les notions scientifiques dans la discipline choisie par le candidat.

Le jury rappelle qu'Eduscol met à disposition de nombreuses ressources utiles aux candidats (en particulier les documents d'accompagnement).

Les commissions ont parfois déploré une méconnaissance des centres d'intérêt, des capacités et des besoins des élèves. La connaissance des **théories actualisées du développement** de l'enfant et de ses capacités cognitives s'avère souvent superficielle. Certains candidats se sont montrés capables de répondre à des questions sur des connaissances universitaires mais ont été démunis devant une question que poserait un enfant.

De même, il est souhaitable que le candidat connaisse, au moins globalement, le **contenu des programmes et des attendus des différents cycles** tout comme les connaissances didactiques, pédagogiques (théories de l'apprentissage…) ou les **différentes instances de l'Ecole** (conseil d'école, de cycle, CEC …). Un décalage a, de temps à autre, été relevé entre les éléments didactiques du dossier qui sont parfois très poussés et la maîtrise approximative de ceux-ci par le candidat.

Le jury regrette un certain manque de recul de beaucoup de candidats : trop peu d'éléments critiques sur la séquence apparaissent lors de l'entretien. Il faut savoir imaginer une variété des modalités pédagogiques dans une séance ou dans la séquence (démarche inductive/déductive ; travail individuel/binôme/groupes ; démarche de projet/cours dialogué…). Lorsque des outils ou modalités pédagogiques sont évoqués (recours au numérique, organisation de débats…), il est indispensable que le candidat en maitrise la mise en œuvre.

e) Recommandations des commissions sur l'entretien :

Les commissions attendent des qualités dans la présentation orale (audibilité, débit correct…) et une bonne maîtrise de la langue.

Les candidats doivent parfaitement maitriser ce que sont les **savoirs fondamentaux** (lire, écrire, compter et respecter autrui) et les placer au cœur de l'action de l'Ecole.

La **posture du candidat** est essentielle : on attend du candidat qu'il se positionne dans sa future fonction d'enseignant : éthique, rigueur, responsabilité, respect des codes…. On rappelle ici que « faire partager les valeurs de la République » est une compétence fondamentale de l'enseignant.

Le jury apprécie que les candidats soient sensibles **aux enjeux de l'évaluation** et attend donc une réelle réflexion sur ses différentes modalités (diagnostique, formative, sommative, autoévaluation.).

De la même façon, la question de la **différenciation pédagogique** peut être évoquée de façon pertinente notamment dans le contexte de l'école inclusive.

Une réflexion sur la plus-value apportée par les **usages adaptés du numérique** dans la classe est souhaitable.

Le **statut de l'erreur** et sa dimension formatrice ne peuvent être ignorés du candidat. La prise en compte des représentations initiales des élèves est appréciée.

Il est vivement conseillé de se tenir informé des évolutions actuelles du système éducatif ainsi que des grands domaines de la recherche qui intéressent l'Ecole (sciences de l'éducation, neurosciences, développement de l'enfant...)**.**

Deuxième épreuve orale d'admission :
Entretien à partir d'un dossier (100 points)

- Durée de la préparation : trois heures.
- Durée totale de l'épreuve (exposés et entretiens) : une heure et quinze minutes.

L'épreuve comporte 2 parties :

- 1ère partie : elle permet d'évaluer les compétences du candidat pour l'enseignement de l'éducation physique et sportive (EPS) ainsi que sa connaissance de la place de cet enseignement dans l'éducation à la santé à l'école primaire.

- 2ème partie : elle vise à apprécier les connaissances du candidat sur le système éducatif français, et plus particulièrement sur l'école primaire (organisation, valeurs, objectifs, histoire et enjeux contemporains), sa capacité à se situer comme futur agent du service public (éthique, sens des responsabilités, engagement professionnel) ainsi que sa capacité à se situer comme futur professeur des écoles dans la communauté éducative.

<u>1ère partie : EDUCATION PHYSIQUE et SPORTIVE (40 points)</u>

Descriptif de l'épreuve (extraits de l'arrêté du 19 avril 2013 – MENH1310119A)
Le jury propose au candidat un sujet relatif à une activité physique, sportive et artistique praticable à l'école élémentaire ou au domaine des activités physiques et expériences corporelles réalisables à l'école maternelle.
Le sujet se rapporte soit à la progression au sein d'un cycle d'activités portant sur l'APSA ou la pratique physique et corporelle considérée, soit à une situation d'apprentissage adossée au développement d'une compétence motrice relative à cette même APSA ou pratique physique et corporelle.
Le candidat expose ses réponses (dix minutes) et s'entretient avec le jury (vingt minutes).
Le jury élargit le questionnement aux pratiques sportives personnelles du candidat ou encore au type d'activités sportives qu'il peut animer ou encadrer.

Les activités physiques, sportives et artistiques (APSA) retenues pour la session 2021 :

- les activités athlétiques
- les activités aquatiques
- les jeux et sports collectifs
- les activités gymniques

<u>L'EXPOSE</u>

Il s'agit d'organiser et construire un propos cohérent. Il faut donc veiller à maîtriser les notions et concepts choisis, à illustrer son propos d'exemples concrets mais aussi à susciter l'intérêt du jury.
La gestion du temps de parole est importante. L'exposé doit durer dix minutes. Le candidat peut se munir d'un chronomètre.

<u>L'ENTRETIEN</u>

L'entretien débute en prenant appui sur les propos des candidats pour leur permettre de préciser les notions abordées. Cela se concrétise notamment par l'illustration de situations, de consignes …
Le questionnement vise à évaluer les connaissances des candidats en termes de construction des apprentissages en EPS.
Aucune question posée par le jury n'est malveillante. Il cherche à obtenir des précisions.

Les prestations particulièrement appréciées réunissaient les aspects suivants :
- un exposé structuré ;
- une expression claire, une voix modulée ;
- une bonne compréhension de la problématique soulevée : enjeux pédagogiques, didactiques et organisationnels ;
- des propositions de situations d'apprentissage réalistes, cohérentes dont le caractère de faisabilité est garanti et qui préservent la sécurité affective et physique des élèves ;
- une bonne capacité d'écoute ;
- une mise en relation pertinente des savoirs acquis avec les différents domaines du socle commun de connaissances, de compétences et de culture.

A contrario, les commissions ont regretté des prestations qui se caractérisaient par :
- une gestion du temps d'exposé non maîtrisée ;
- un « plaquage » de réponse-type construite lors de la préparation au concours, souvent au détriment d'une analyse problématisée du sujet ;
- des situations qui parfois ne ménagent pas assez de temps d'activité chez les élèves ou, plus grave, ne sont pas de nature à garantir leur sécurité ;
- une méconnaissance du développement psychologique et moteur de l'enfant (notamment en maternelle) ;
- un manque de culture personnelle sportive.

<u>Conseils et recommandations aux candidats</u> :

Il est impératif de bien lire le sujet, de répondre précisément à la problématique proposée. Beaucoup de contresens ou d'imprécisions sont dus à un manque d'appropriation du sujet.
Lorsque la situation d'apprentissage est complexe à décrire, un schéma à montrer au jury facilite sa présentation.
La gestion de l'hétérogénéité, la différenciation pédagogique et l'évaluation seront interrogées.
Les enjeux et les caractéristiques de l'activité physique en maternelle doivent faire l'objet d'une attention toute particulière lors de la préparation au CRPE.
Il est souhaitable que les candidats soient capables d'argumenter et de justifier leurs réponses, de montrer une capacité de réflexion qui peut conduire à concevoir ou affiner des situations d'apprentissage, de faire preuve d'autocritique envers leurs propositions, d'être imaginatif… à défaut d'avoir des repères. Il s'agit aussi de faire preuve de bon sens.
Enfin, les candidats doivent être en capacité de mieux mettre en relation EPS et éducation à la santé mais aussi d'approfondir la dimension interdisciplinaire des apprentissages.
Au cours de l'entretien, les candidats seront interrogés sur leur pratique personnelle ou sur les types d'activités sportives qu'ils peuvent animer ou encadrer. Ces deux domaines pourront faire l'objet d'un élargissement du questionnement du jury en fin de l'entretien. Il peut donc être intéressant de l'avoir anticipé. Il est toutefois nécessaire de rappeler qu'il convient d'éviter les propos peu authentiques ou convenus.

Par ailleurs, il est attendu des candidats qu'ils ne restent pas sur la simple description de leur pratique personnelle et des bienfaits pour leur santé… mais plutôt qu'ils en proposent une véritable analyse et qu'ils sachent faire le lien avec leur future pratique d'enseignant.

Par ailleurs, le jury invite les candidats à :
• exploiter toutes périodes de stages prévues durant leur formation initiale pour vivre une démarche d'enseignement dans un contexte institutionnel réel et singulier ;
• consulter régulièrement les sites institutionnels ;
• se tenir informé de l'actualité sportive.

2ème partie : SUJET RELATIF A UNE SITUATION PROFESSIONNELLE (60 points)

DESCRIPTIF DE L'EPREUVE (extraits de l'arrêté du 19 avril 2013 – MENH1310119A)
Cette deuxième partie consiste en un exposé du candidat (quinze minutes) à partir d'un dossier de cinq pages maximum fourni par le jury et portant sur une situation professionnelle inscrite dans le fonctionnement de l'école primaire. L'exposé est suivi d'un entretien avec le jury (trente minutes).

- L'exposé du candidat présente une analyse de la situation professionnelle proposée et des questions qu'elle pose. Cette analyse permet au candidat d'attester de compétences professionnelles en cours d'acquisition.
- L'entretien permet d'évaluer la capacité du candidat à prendre en compte les acquis et les besoins des élèves, en fonction des contextes des cycles de l'école maternelle et de l'école élémentaire. Il révèle également sa capacité à se représenter de façon réfléchie la diversité des conditions d'exercice du métier, ainsi que son contexte dans ses différentes dimensions (classe, équipe éducative, école, institution scolaire, société) et les valeurs qui le portent qui sont celles de la République.

LES SUJETS

Onze sujets ont été traités par les candidats de cette session 2021. Ils ont abordé diverses situations professionnelles, différentes thématiques générales qui leur ont permis de s'interroger sur les grands principes de fonctionnement de l'Ecole et sur les valeurs qui la fondent.
Chaque année, tous les sujets proposés lors de cette épreuve présentent une structuration commune qui comporte un dossier de 5 pages maximum. On retrouve ainsi : le thème, la description de la situation professionnelle, un questionnement permettant de guider la réflexion et un corpus de documents. Ce corpus peut rassembler des documents de diverses natures : textes officiels, articles de presse, expérimentations menées, documents de travail, documentations pédagogiques ou encore productions d'élèves.

L'EXPOSE

La gestion des 15 minutes de l'exposé constitue une difficulté pour une grande partie des candidats. Le temps imparti doit être exploité au maximum par les candidats.
La structuration de l'exposé constitue une deuxième difficulté. Il ne s'agit pas de présenter les textes du dossier ni de se contenter de répondre aux questions destinées à guider la réflexion, au risque de s'éloigner de la problématique qui doit rester première. Les questions et les contenus des documents ont pour vocation de soutenir la construction d'un propos permettant de traiter la problématique.

Recommandations et conseils aux candidats concernant l'exposé

✓ **Sur la forme de l'exposé**

La durée de cette partie de l'épreuve n'est pas toujours bien gérée par les candidats. Certains proposent des exposés qui s'avèrent trop courts et ne profitent donc pas des 15 minutes à leur disposition pour approfondir leur réflexion. Il importe de veiller au débit de parole (qui a tendance à s'accélérer) pour poser le propos et rester clair.
Peu de candidats structurent leur propos à l'aide d'un plan réfléchi. S'ils proposent fréquemment une introduction, ils se contentent bien souvent de répondre aux questions proposées qui ne peuvent être considérées comme un plan préétabli. Il est attendu des candidats qu'ils analysent et traitent la situation présentée en s'aidant des questions posées et des documents. Ils doivent construire un plan permettant d'organiser l'exposé sans nécessairement suivre scrupuleusement l'ordre des questions ou celui des documents.

En outre, la conclusion est bien souvent omise. Elle est pourtant nécessaire pour clore l'exposé et répondre à la problématique. Elle peut être l'occasion pour les candidats de proposer une ouverture sur l'entretien qui suivra.

✓ **Sur le contenu de l'exposé**

Au préalable, il convient de rappeler que les candidats sont invités à **répondre à une problématique professionnelle.** Pour accompagner la réflexion, ils disposent de la présentation d'une situation professionnelle, de questions et de documents.

Les questions proposées permettent d'explorer divers domaines de la situation et de guider la réflexion.

Dans leur exposé, les candidats doivent être en mesure d'apporter une réponse aux questions posées par la situation professionnelle. Ils sont donc amenés à analyser la situation proposée et à la mettre en perspective au regard de la documentation fournie. Les documents du corpus sont trop souvent paraphrasés. Ils offrent des éléments de réponse évidents. Il convient cependant de conduire une analyse approfondie pour les identifier et les mettre en relation. Enfin, il convient de veiller à ne pas consacrer un temps trop important à la présentation des différents éléments (situation et documentation) au détriment de leur traitement.

Les membres du jury ont donc particulièrement valorisé les candidats capables :

- de proposer un plan clair ;
- de présenter les enjeux de la situation professionnelle ;
- de mener une réflexion personnelle sur cette situation ;
- d'esprit critique ;
- de s'appuyer sur la documentation proposée, de faire des choix pour étayer l'argumentation (sans paraphraser les textes) ;
- de faire le lien avec une pratique ou une expérience vécue (stage)
- de répondre à la problématique de départ.

L'ENTRETIEN

L'entretien permet, dans un premier temps, de revenir sur les propos des candidats exprimés lors de l'exposé afin de les préciser, de vérifier le degré de maîtrise des notions abordées ou de les étayer d'exemples concrets, le cas échéant.

Les questions posées n'appellent pas toujours une réponse unique mais invitent bien souvent les candidats à s'exprimer et à faire partager leur analyse.

Les meilleurs candidats élaborent un argumentaire reflétant un positionnement personnel mais nuancé, témoignant de leur capacité à appréhender toute la complexité du métier. Cette posture réflexive et cette ouverture d'esprit constituent un postulat nécessaire à la formation future et est très appréciée et valorisée par les jurys.

L'entretien est également l'occasion d'aborder différents domaines afin d'apprécier les connaissances de culture générale sur le système éducatif, sur le développement de l'enfant, sur les mécanismes d'aide aux élèves en difficulté, sur le travail en équipe, la coopération avec les partenaires, entre autres sujets.

Les meilleurs candidats témoignent d'une maîtrise assurée et actualisée des textes officiels qu'ils mettent au service d'une réflexion personnelle.

Certains thèmes tels que les valeurs de la République, les usages pédagogiques du numérique ou encore l'école maternelle sont systématiquement abordés.

Il est à préciser que si les membres du jury conduisent un questionnement soutenu et font preuve d'une vraie exigence, la plus grande bienveillance est observée lors des interrogations.

Conseils et recommandations aux candidats

Les candidats doivent s'attendre à ce que le jury ouvre son champ de questionnement par des problématiques en relation avec le sujet.
L'entretien est à considérer comme un véritable temps d'échanges qui doit permettre de faire évoluer le propos initial. Il est apprécié que les candidats ne se contentent pas de répondre par des phrases courtes engageant souvent un jeu de ping-pong peu constructif mais bien qu'ils développent leur pensée enrichie au fur et à mesure des échanges. Poser des questions au jury pour renverser la situation d'interrogation est à l'inverse peu apprécié et à éviter.
Il est conseillé aux candidats de montrer leurs capacités d'analyse et de réflexion personnelle adossée **au bon sens**. Ils sont invités à illustrer leurs propos de situations concrètes anticipées ou observées.

Il est ainsi attendu des candidats :

- qu'ils connaissent le « Référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation » B.O n° 30 du 25 juillet 2013 et les textes cadres ;
- qu'ils se projettent avec conviction, dynamisme et réalisme dans la fonction de professeur des écoles ;
- qu'ils maîtrisent la langue française (syntaxe, niveau de langue), qu'il s'expriment clairement (articulation, hauteur, débit) et prennent déjà conscience de leur rôle modélisant dans le cadre de l'enseignement ;
- qu'ils aient des connaissances sur le système éducatif, sachant faire référence aux textes officiels en vigueur ;
- qu'ils fassent preuve d'écoute (capacités communicationnelles) ; qu'ils s'adressent à tous les membres du jury
- qu'ils connaissent les grandes phases du développement de l'enfant permettant d'anticiper et d'appréhender ses besoins ;
- qu'ils partagent et sachent faire partager les valeurs de la République ;
- qu'ils montrent des capacités d'analyse ;
- qu'ils fassent preuve d'honnêteté : il est préférable de reconnaître qu'on ne sait pas répondre à une question, qu'on ne maîtrise pas un concept plutôt que d'essayer de répondre à tout prix ;
- qu'ils approfondissent leurs connaissances de l'école maternelle et de ses spécificités ;
- qu'ils approfondissent leurs connaissances quant à l'usage pédagogique du numérique ;
- qu'ils fassent preuve de curiosité : qu'ils suivent l'évolution du système éducatif, qu'ils prennent connaissance de l'actualité de l'éducation ;
- qu'ils approfondissent leurs connaissances des parcours éducatifs donc le parcours d'éducation artistique et culturelle ;
- qu'ils connaissent quelques références/ sites institutionnels ;
- qu'ils fassent part de leurs expériences professionnelles pour mettre en évidence leur engagement.
- qu'ils s'inscrivent d'ores et déjà dans un positionnement éthique, conforme au cadre déontologique qui régit le métier de professeur des écoles et aux valeurs de l'Ecole républicaine

Par ailleurs la présentation vestimentaire, l'attitude et la posture (respectueuse) en tant que futur enseignant méritent la plus grande attention de la part des candidats. Les jurys déplorent les comportements désinvoltes de certains candidats. Aussi la gestion du stress et des émotions doit-elle intégrer le travail de préparation des candidats, avant de présenter cet oral.

Exemples de questions posées par le jury :

- Quels sont les usages pédagogiques des outils numériques ?
- Quelles peuvent être les réponses apportées pour les élèves en difficulté ?
- Comment prendre en charge les élèves à besoins particuliers ? Qu'est-ce que l'école inclusive ?
- Quelles sont les instances de travail en équipe ?
- Comment mesurer les progrès des élèves ?

- Comment favoriser les relations entre l'Ecole et les familles ?
- Quelle est la place de l'enseignant dans l'organigramme de l'Éducation nationale ?

Les questions peuvent également prendre la forme de mises en situation, d'hypothèses du type « et si… ? » « Imaginons que… ».